

BARÈME DES HONORAIRES À LA VENTE

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DU VENDEUR

Ils se calculent sur le prix de présentation

EXCEPTIONNELLEMENT, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE PORTÉS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION	PARKING
Jusqu'à 34 000 € _____	forfait de 3 000 € TTC

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 € _____	9 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 € _____	6 % T.T.C.
Plus de 500 001 € _____	5 % T.T.C.

VIAGER - HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur la valeur libre du bien

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 € _____	10 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 € _____	7 % T.T.C.
Plus de 500 001 € _____	6 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - BUREAUX ET COMMERCE

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur.

5% H.T. (6% T.T.C.) du prix de vente hors droits.

BARÈME DES HONORAIRES À LA LOCATION

Honoraires en vigueur à partir du 01/01/2026

BAUX SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins huit mois par an. Bail d'une durée minimum de 1 an.

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

T.T.C.

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues _____	12,10 €/m²
Zones tendues _____	10,09 €/m²
Hors zones tendues et très tendues _____	8,07 €/m²
Etat des lieux d'entrée _____	3,03 €/m²

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

T.T.C.

Entremise et négociation % sur le montant annuel du loyer hors charge _____

9.60 %

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues _____	12,10 €/m²
Zones tendues _____	10,09 €/m²
Hors zones tendues et très tendues _____	8,07 €/m²
Etat des lieux d'entrée _____	3,03 €/m²

BAUX NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Résidence Secondaire – bail société

Bail sans durée minimum

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

T.T.C.

% sur le montant annuel du loyer hors charges _____ **12 %**

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

% sur le montant annuel du loyer hors charges _____ **12 %**

PARKINGS

Honoraires à la charge du locataire _____ **200 €**

Honoraires à la charge du propriétaire _____ **200 €**

BUREAUX ET COMMERCE

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

H.T.

T.T.C.

Pourcentage du loyer annuel de référence hors taxes hors charges _____ **30%** _____ **36%**

Taux TVA en vigueur : 20%

